



Difference mariage en france et a l'etrangé

Par **maquestionjuridique**, le **10/02/2009** à **15:37**

bonjour,

je vais me marier cet été, et je voudrais savoir si de point de vue juridique il y a une différence entre un mariage célébré en France par le maire ou l'ambassade de France en Tunisie, et un mariage en Tunisie par un maire tunisien, et transcrit après en français. Par ce que il faut savoir que je suis d'origine tunisienne et ma fiancée est française et nous allons vivre en France. que me conseillez-vous de me marier en France ou en Tunisie.... et si il y a une différence me l'indiquer